



Commune de Bardonnex

Dans sa séance du 31 mars 2009, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT 2009 DE CHF 20'000.- POUR LES FOURNITURES ET LE REMPLACEMENT DES MOTEURS ÉLECTRIQUES D'OUVERTURE DES FENÊTRES DE LA SALLE COMMUNALE DE COMPESIÈRES

Considérant,

- la mise hors service de l'ouverture des fenêtres situées côté « Ville de Genève » en raison de la défaillance du moteur,
- les perturbations, pannes et dysfonctionnement à répétition constatées sur le système mécanique et électrique des fenêtres situées côté « France »,
- le constat du fournisseur du système actuel qui ne garantit plus le fonctionnement de cette installation avec un seul moteur,
- l'absence d'entretien, par des travaux de maintenance, des installations depuis la réalisation du Centre communal en 1973 et la difficulté de trouver les pièces de rechange,
- la nécessité d'entreprendre, dans les meilleurs délais, le remplacement des installations, par souci de sécurité,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal décide

1. D'accepter un crédit supplémentaire de fonctionnement 2009 de CHF 20'000.- pour les fournitures et le remplacement des moteurs électriques d'ouverture des fenêtres de la salle de Compesières,
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 0810.314.98.

Cette délibération a été prise à l'unanimité.

Le délai pour demander un référendum expire le 7 mai 2009.

Bardonnex, le 7 avril 2009

Thierry SCHMID
Président